Formalités

Nous vous invitons à lire attentivement cette page et à voir quels documents sont requis pour votre séjour linguistique. L'équipe d'ASL se tient à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches.

Pour tous les participants :

- Nous encourageons tous les participants à être munis d'un passeport pour l'ensemble des destinations que nous proposons même si une simple carte d'identité en cours de validité suffit pour se rendre dans un pays membre de l'espace européen.

D'autres documents sont requis pour les mineurs :

- Une autorisation de sortie du territoire (document CERFA) est requise pour l'ensemble des destinations. Le document CERFA vous est remis par ASL Linguistique : il vous suffit de l'imprimer.
- Le représentant légal qui remplit et signe l'autorisation de sortie du territoire doit prévoir la photocopie de sa pièce d'identité.
- Si le nom de famille n'est pas le même, il faut prévoir la photocopie du livret de famille en supplément.
- Une autorisation de voyage est par ailleurs requise pour l'Angleterre et le Canada. C'est un document remis par ASL qu'il vous suffit d'imprimer et compléter.

D'autres documents sont requis pour certaines destinations :

- **Canada :**

  Une AVE (Autorisation de Voyage Electronique) ou ETA en anglais est requise pour un séjour linguistique au Canada de moins de 6 mois. C'est une procédure qui s'effectue en ligne en quelques minutes : http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/ave.asp

  Pour un séjour linguistique longue durée de 6 mois ou plus, un visa sera requis. Vous devez alors prendre contact avec l'Ambassade : http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier.asp

- **USA :**

  Un visa étudiant est requis pour un séjour linguistique si vous suivez un programme de cours intensifs (au moins 18h par semaine) OU si votre séjour linguistique dure plus de 89 jours (3 mois). Vous devrez alors prendre contact avec l'Ambassade de Paris pour obtenir un RDV sur place : https://fr.usembassy.gov/fr/visas-fr/

  Si votre séjour linguistique dure moins de 89 jours et si le programme de cours ne dépasse pas 18h d'enseignement par semaine, une autorisation de voyage électronique (ESTA) suffit. C'est une procédure qui s'effectue directement en ligne en quelques minutes : https://esta.cbp.dhs.gov/esta/

3 Rue Fénélon - 33000 Bordeaux
05 56 08 33 23
contact@asl-linguistique.com

RCS 501 869 408 - SIRET 501 869 408 00028 Organisme de Formation Linguistique - SARL au capital de 7700 Euros
Organisme de formation continue référencé sur le Data Dock - NDA : 72330737233

3 Rue Fénélon - 33000 Bordeaux
05 56 08 33 23
contact@asl-linguistique.com

RCS 501 869 408 - SIRET 501 869 408 00028 Organisme de Formation Linguistique - SARL au capital de 7700 Euros
Organisme de formation continue référencé sur le Data Dock - NDA : 72330737233